



## Note d'information relative à l'offre de parts B de la coopérative Denise - Ruche citoyenne SC

Le présent document a été établi par Denise – Ruche citoyenne SC.

Le présent document n'est pas un prospectus et n'a pas été vérifié ou approuvé par l'autorité des services et marchés financiers (FSMA). Cette note d'information est correcte à la date du 22/06/2021.

**AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU. LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTÉS : L'INVESTISSEUR RISQUE D'ÉPROUVER DE GRANDES DIFFICULTÉS À VENDRE SA POSITION À UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT**

**Partie I** : Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée.

L'instrument offert est une action. En y souscrivant, l'investisseur devient propriétaire d'une partie du capital de l'émetteur. L'actionnaire est soumis au risque de l'entreprise et risque donc de perdre le capital investi. En cas de liquidation l'actionnaire passe après le créancier dans la répartition du produit de la vente des actifs, autrement dit la plupart du temps, il ne peut rien récupérer.

L'action a une durée de vie illimitée. Voir le point 3 de la partie IV pour les possibilités de remboursement. En contrepartie, l'action donne droit de vote à l'assemblée générale. Chaque actionnaire n'ayant qu'une seule voix quel que soit le nombre d'actions détenues.

L'émetteur estime que les risques les plus importants pour l'investisseur sont les suivants :

Risques propres à l'émetteur - opérationnels et commerciaux :	Denise – Ruche citoyenne lève des capitaux afin de développer ses animations citoyennes. Le business modèle de ces activités est rentable à partir d'un certain nombre d'utilisateurs de Denise afin de couvrir les frais fixes inhérents à la vie de ce lieu. Les risques principaux sont les suivants ; <ul style="list-style-type: none"><li>- Liés au développement d'activités similaires à proximité de notre café citoyen;</li><li>- Liés au manque de clientèle;</li><li>- Liés à une mauvaise gestion de stocks, avec des DLU courtes qui engendreraient des pertes. Un gestionnaire de stock est chargé de réduire ce risque.</li></ul>
---	---

Risques propres à l'émetteur - liés aux subventions :	Denise pourrait éventuellement bénéficier d'une aide de la région Wallonne par le système Brasero qui permet de doubler les investissements des coopérateurs particuliers. En cas de refus de ce système, les investissements matériels seront échelonnés en conséquence.
Risques propres à l'émetteur - gouvernance :	<p>L'activité préparatoire est portée par un petit nombre de bénévoles. Il y a un risque d'essoufflement ou de changement brusque de choix de priorités.</p> <p>La société dispose d'un Conseil d'Administration de 6 membres qui disposent de compétences professionnelles notamment dans les domaines du management, de la gestion, des ressources humaines, des coopératives et de la communication</p> <p>Une structure organisationnelle participative et sociocratique s'auto adapte en continu de manière agile afin de répondre aux besoins grandissant de la coopérative tout en garantissant un investissement dans la durée des rôles clefs.</p>
Risque lié à l'évolution de la réglementation ou de son interprétation quant au statut de volontaire	Le plan financier de la coopérative repose sur l'utilisation d'une main d'œuvre volontaire. Ce statut est régi par la loi du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires. Une évolution de cette réglementation ou de son interprétation, qui permet aux personnes morales sans but lucratif d'employer des volontaires, pourrait mettre fin à cette possibilité pour Denise. Ceci exposerait la coopérative, à des charges conséquentes supplémentaires et pourrait mettre le projet en péril.

## Partie II : Informations concernant l'émetteur.

### A. Identité de l'émetteur

1.1 Siège social et pays d'origine	Grand'Place 23 – 1435 Mont-Saint-Guibert
1.2 Forme juridique	Société Coopérative à Responsabilité Limitée avec agrément du Conseil National de la Coopération
1.3 Numéro d'entreprise ou équivalent	0770441207
1.4 Site internet	<a href="http://www.ruchedenise.be">www.ruchedenise.be</a>
2. Activités de l'émetteur	Denise est un café citoyen participatif : lieu un espace de rencontres et d'échanges pour partager les compétences et redynamiser le centre de Mont-Saint-Guibert
3. Identité des personnes détenant plus de 5 % du capital de l'émetteur.	Alice Jones, Gauthier Dupuis, Bruno Ferrier, Sabrina Ballez, Anne-Charlotte Baar, Gilles Dillien

4. Éventuelles opérations conclues entre l'émetteur et les personnes visées au point précédent et/ou des personnes liées autres que des actionnaires.	Pas d'opérations spécifiques.
5.1 Identité des membres de l'organe légal d'administration de l'émetteur.	Jones Alice, Dupuis Gauthier, De Visscher Jean-Philippe, Baar Anne-Charlotte, Namurois Margaux, Leprope Florence
5.2 Identité des membres du comité de direction.	Inexistant
5.3 Identité des délégués à la gestion journalière.	Jones Alice, Dupuis Gauthier
6. Montant global de la rémunération des administrateurs et/ou délégué(s) à la gestion journalière pour le dernier exercice comptable et montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	Le mandat d'administrateur est exécuté à titre gratuit.
7. Concernant les personnes visées au point 4, mention de toute condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.	Aucune
8. Description des conflits d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visées au point 3 et 5, ou avec d'autres parties liées.	Aucun
9. Identité du commissaire aux comptes.	Néant

#### B. Informations financières concernant l'émetteur

1. Comptes annuels des deux derniers exercices.	La société est constituée le 22 juin 2021 : Année zéro de la société.
2. Fonds de roulement net.	La coopérative a été créée le 22 juin 2021. A l'ouverture, il était de 4000 €
3.1 Capitaux propres.	La coopérative a été créée le 22 juin 2021. A l'ouverture, ils étaient de 4000 €
3.2 Endettement.	Néant
3.3 Date prévue du break-even.	2022
4. Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels annexés à la présente note.	N.A.

## Partie III : Informations concernant l'offre des instruments de placement

### A. Description de l'offre

1.1 Montant minimal de l'offre.	45.000€
1.2 Montant minimal de souscription par investisseur.	100€ (2 parts)
1.3 Montant maximal de souscription par investisseur.	Afin de limiter le risque disproportionné d'un investisseur individuel l'appel est limité à 5000€ pour les classes A et B
2. Prix total des instruments de placement offerts.	5 000 000 €
3.1 Date d'ouverture de l'offre.	1/07/2021
3.2 Date de clôture de l'offre.	Offre continue
3.3 Date d'émission des instruments de placement.	Au fur et à mesure des souscriptions
4. Droit de vote attaché aux parts.	1 coopérateur = 1 voix  Toutes les décisions de l'assemblée générale doivent être prises à la majorité absolue ou à la majorité qualifiée si celle-ci est requise par la loi ou les présents statuts, parmi les voix de l'ensemble des coopérateurs (garants, partenaires, institutions clientes et sympathisants) ainsi qu'à la majorité absolue ou à la majorité qualifiée si celle-ci est requise par la loi ou les présents statuts, parmi les voix des coopérateurs garants (propriétaires de parts sociales de la catégorie A) (article 33, 34 et 35 des statuts)
5. Modalités de composition du Conseil d'administration.	La société est administrée par un organe d'administration composé de 3 membres au moins et de 7 membres au plus, personnes physiques ou morales, actionnaires ou non.  Les membres du Conseil d'administration sont soit les coopérateurs titulaires d'actions de classe A (associés garants), des coopérateurs titulaires d'actions de classe B, soit des personnes extérieures à la société, mais pour autant qu'elles aient été sélectionnées pour leurs compétences et appui au projet.
6. Frais à charge de l'investisseur.	Néant
7. Allocation en cas de sursouscription	Remboursement des derniers arrivés.

## B. Raisons de l'offre

1. Utilisation projetée des montants recueillis.	Achat et investissement nécessaires à l'ouverture du café citoyen : <ul style="list-style-type: none"><li>- Aménagements intérieurs :15.000€</li><li>- Mobilier &amp; matériel : 20.000€</li><li>- Stocks &amp; fonds de roulement :10.000€</li></ul>
2. Détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser.	Le besoin de financement est de l'ordre de 45.000 euros pour l'aménagement du café
3. Autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré	Denise pourrait faire appel à la Sowalfin afin d'augmenter le capital apporté par les souscripteurs individuels de sorte à atteindre plus rapidement les montants nécessaires à l'aménagement complet de l'espace citoyen

## Partie IV : Informations concernant les instruments de placement offerts

### A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

1. Nature et catégorie des instruments de placement.	Actions de Type B dans la coopérative Denise – Ruche Citoyenne
2.1 Devise des instruments de placement.	Euro
2.2 Dénomination des instruments de placement.	Catégorie B
2.3 Valeur nominale des instruments de placement.	50€
2.4 Risque de fluctuation du prix du titre :	Tout associé sortant, tant suite à une démission que suite à une exclusion, a droit au remboursement de ses actions à leur valeur nominale
2.5 Plus-value	Aucune plus-value n'est possible en cas de retrait d'actions
3. Modalités de remboursement.	Le remboursement des parts se fera à la valeur nominale. Le remboursement ne peut en outre être effectué que s'il ne place pas la coopérative en difficultés financières.
4. Rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité	Dernier Rang.
5.Éventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement.	L'article 10 des statuts règle les cessions d'actions. Les transferts d'action entre vifs entre actionnaires peuvent se faire moyennant l'agrément préalable du conseil d'administration
6. Le cas échéant, taux d'intérêt annuel et, le	N.A.

cas échéant, mode de détermination du taux d'intérêt applicable au cas où le taux d'intérêt n'est pas fixe.	
7. Politique de dividende	<p>Limités à 6% de la valeur nominale des parts, selon l'agrément CNC.</p> <p>La distribution des bénéfices de la coopérative sera d'abord attribuée : Au fond de réserve, à l'aboutissement des projets citoyens, sociaux et environnementaux de la coopérative, à d'éventuelles ristournes aux coopérateurs.</p> <p>La décision de distribuer ou non des dividendes sera prise en Assemblée Générale.</p>
8. Date de paiement de l'intérêt ou de la distribution du dividende.	L'éventuel paiement des dividendes se fera après l'Assemblée Générale des coopérateurs.

#### Partie V : Autres informations importantes

Résumé de la fiscalité :	<p>Un précompte mobilier de 30 % est retenu à la source sur les dividendes. Les particuliers assujettis à l'impôt des personnes physiques sont toutefois exonérés de précompte mobilier sur la première tranche de 416,50 euros de dividende.</p> <p><b>Pour l'année de revenus 2021, exercice d'impôts 2022, le montant de l'exonération s'élève à 800€.</b></p>
Plainte concernant le produit financier	<p>En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à <a href="mailto:hello@ruchedenise.be">hello@ruchedenise.be</a>. Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez le service médiation des consommateurs, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 Bte 1 à 1000 Bruxelles (Tel : 02 702 52 20, E-mail : <a href="mailto:contact@mediationconsommateur.be">contact@mediationconsommateur.be</a>).</p>
Autres (tax shelter, etc.) :	<p>Tax shelter : réduction d'impôt de 45% du montant investi pour les personnes physiques dans le respect des conditions du régime du tax shelter.</p> <p>Exemple :</p> <p>Pour un investissement de 1000 EUR, vous obtenez une réduction d'impôt de 450 EUR. Votre investissement réel net s'élève à 550 EUR</p>